Coiseul Joseph et Ambarès Marie Antoine

N.° 11

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Quatorze juin — an mil huit cent trente-deux, à onze heures du Matin

Acte de Mariage de Joseph Coiseul — âgé de vingt deux ans, né à Lorgues — département du var — le Dix sept — du mois de Novembre — mil huit cent cent neuf — profession de cultivateur — domicilié à la Garde — département du var — fils Majeur — d'antoine Coiseul — profession de cultivateur — domicilié à la Garde — département du var — et de Marie anne Thérèse Lanchier ici présents et Consentants d'une part.

Et de Marie Christine Ambarès — âgée de vingt ans, née à Solgontier — département du var — le onze — du mois d'Avril — mil huit cent Cent deux — domiciliée à Solgontier — département du var — fille Mineure — de Etienne ambarès — profession de Maçon — domicilié à Solgontier — département du var — et de Rose Lautier ici présente d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites les dimanches trois et dix juin courant dans l'Affiche publie du commune de Solgontier et trois jours Ouvrant Sans Lesquelles il résulte qu'il n'y a eu n'y opposition n'y empêchement au dit Mariage dans le terme de la loi.

Vu les consentis d'une part et les Ressaux des droits Paternels Spons portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus relatés.

et le tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur *le Mariage* concernant *les Droits et les Devoirs respectifs des Epous.*

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage l'un Marie Christine Ambarès

Joseph Coiseul

En présence de antoine Thury Jeune domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente un ans, profession de Boulanger

De pierre Viguier — domicilié à Toulon — département du var — âgé de soixante huit ans, profession d'ancien Coffetier

De Laurent Mauricy — domicilié à la valette — département du var — âgé de trente quatre ans, profession de Menuisier

Et de J. Simon Wittersheim — domicilié à la Garde — département du var — âgé de soixante ans, profession de Menuisier

Après quoi, moi Laurent Augustin Agarrat, Maire de la commune de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi.

Cadeau — Coiseul — Ambarès — Thury Jeune — Viguier — Mauricy — Agarrat

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Dix neuf juin — an mil huit cent trente-deux à Dix heures du Matin

Acte de Mariage de Jean antoine Guien — âgé de Vingt deux ans, né à la Garde — département du var — le Dix huit — du mois d'octobre — mil huit Cent cinq — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du var — fils Majeur — de Jean pierre Guien — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du var — et de Victoire Pharaze ici présents et Consentants d'une part.

Guien Jean antoine et Gautier Marie francoise Elizabeth

N.° 12.

Et de Marie francoise Elizabeth Gautier — âgée de Vingt Six ans, née à Toulon — département du var — le neuf — du mois de Décembre — mil huit cent Sept (1807) — domiciliée à la Garde — département du var — fille Majeure — de Jean Baptiste Gautier — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du var — et de Magdelaine Bicot ici présente et Consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous les dimanches trois et dix Juin courant dans l'Affiche publie du commune de la Garde et trois jours Ouvrant Sans lesquelles il résulte qu'il n'y a eu n'y opposition n'y empêchement au dit Mariage dans le terme de la loi. Vu les actes de ressaux de consentement Paternels Spons en ci dit et acte de notoriété de la future épouse portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus désignés

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage* concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Epous.*

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie francoise Elizabeth Gautier

Jean antoine Guien

En présence de antoine Marie Guien domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente un ans, profession de propriétaire

De Jean Louis Mouillon — domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente neuf ans, profession de Menuisier

De Joseph Charles Gonnardier — domicilié à la Garde — département du var — âgé de quarante huit ans, profession de Boulanger

Et de antoine Thury Jeune — domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente ans, profession de Boulanger

Après quoi, moi Laurent Augustin Agarrat, Maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi.

Guien — Mouillon — Joseph Ginouvier — Thury Jeune — Agarrat